

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 JUIN 2010

Délibération n°2010-06-38 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la CAPS, la Commune et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France signée le 23 novembre 2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Présents et
représentés : 35

L'an deux mil dix le trente juin à vingt et une heures vingt le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Député-Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAMY, Député-Maire.

Date de convocation :

Le 24 juin 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LAMY, Député-maire, Mme ROBILLARD, M. MANTOAN, M. ROUYER, M. BODET, Mme DUCEUX, M. CARADEC, Adjoints, M. LAMBERT, M. SADJI, Mme RIOU, M. DESCHAMPS, Mme LACHENAL, Mme DEVÉRITÉ-NICOLAS, M. DUBOIS-GUICHARD, Melle MANTOAN, Mme PIERREPONT, M. LEMER, Mme DUBOUÉ, M. LAPERSONNE, Mme CORNEAU, M. MAURICE, M. VIDAL, Mme VITTECOQ, Mme CHENIAUX, M. PAILLET, M. HENRY, Mme CROZAT, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme DAGISTE (Pouvoir M. MANTOAN), Mme PINNA (Pouvoir Mme LACHENAL), M. PERRAULT (Pouvoir M. ROUYER), Mme SAVAL (Pouvoir M. LAMBERT), Adjoints, Mme MARX, (Pouvoir M. SADJI), M. LOBÉ (Pouvoir Melle MANTOAN), M. VIGOUROUX (Pouvoir Mme VITTECOQ), M. POULAIN (Pouvoir M. PAILLET), Conseillers Municipaux.

Mme Virginie PIERREPONT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°2010-06-38 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la CAPS, la Commune et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France signée le 23 novembre 2009

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2005-06-03 du 1^{er} juin 2005 transférant le droit de préemption urbain renforcé à la CAPS dans le périmètre d'étude du projet «SFIM SAGEM »,

VU la délibération n°2009-09-19 du 17 septembre 2009 approuvant la convention d'intervention foncière entre la Ville, la CAPS et l'EPFIF sur le secteur dit « Cœur de quartier » dans le cadre de l'opération d'aménagement Camille Claudel,

VU ladite convention d'intervention foncière entre la Ville, la CAPS et l'EPFIF signée le 23 novembre 2009,

VU la délibération n°B10-2-A3 a du 9 juin 2010 du Bureau de l'EPFIF approuvant l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière citée plus haut,

CONSIDERANT que l'avenant n°1 permettra d'une part d'inclure le secteur d'intérêt communautaire de l'ilôt « SFIM » dans la convention du 23 novembre 2009 et d'autre part d'abroger le droit de préemption délégué à la CAPS sur ce secteur,

Sur le rapport de M. Alain DUBOIS-GUICHARD et sur sa présentation,

Après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n°2005-06-03 du 1^{er} juin 2005 transférant le droit de préemption urbain renforcé à la CAPS dans le périmètre d'étude du projet «SFIM SAGEM »,

DIT que ce droit est consenti à l'EPFIF dans le cadre de ses missions déterminées dans la convention,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 et ses annexes n°1 et 2 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'EPFIF, la CAPS et la commune de Palaiseau ci-joints,

AUTORISE Monsieur Alain DUBOIS-GUICHARD, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux transports collectifs à signer l'avenant en question.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. VIDAL, Mme VITTECOQ en son nom et en celui de M. VIGOUROUX, Mme CHENIAUX, M. PAILLET en son nom et en celui de M. POULAIN)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 07 JUIL 2010 et de sa publication le 07 JUIL 2010

Pour extrait conforme,

Palaiseau, le 30 juin 2010



Le Député-maire

Fr. Lamy
François LAMY